Session ordinaire 2017-2018

VG P.V. PETI 10

# Commission des Pétitions

## Procès-verbal de la réunion du 08 février 2018

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 10 et 18 janvier 2018
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Lex Delles, M. Emile Eicher remplaçant Mme Nancy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt, M. Marcel Oberweis, M. David Wagner

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 10 et 18 janvier 2018**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

*Demande de pétition publique 945 - Introduction d'un modèle type de compromis de vente*

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 945.

*Demande de pétition publique 946 - Diminution du taux général d'imposition pour les individus de la classe moyenne, qui contribuent le plus à l'économie du pays. Elimination de l'imposition à 50% de rémunération variable (bonus). Instaurer les vacances fiscales pour les expatriés qualifiés pendant les premières années de relocation professionnelle.*

*Demande de pétition publique 951 -Vacances fiscales pour les professionnels immigrés (expatriés) pendant les cinq premières années de résidence*

La Commission constate que l'auteur des deux demandes de pétition publique revendique les vacances fiscales pour les professionnels immigrés, d'une part (951), et la diminution du taux général d'imposition pour les individus de la classe moyenne avec l'instauration de vacances fiscales pour les expatriés (946), d'autre part.

En vue d'une meilleure lisibilité de ces textes, la Commission lui demande de formuler ses revendications en une seule demande de pétition publique, dans le respect de la terminologie de la législation en matière d'immigration et en matière fiscale.

*Demande de pétition publique 947 - Éischt Hëllef*

*Demande de pétition publique 948 - Permettre aux employés d'Etat et aux fonctionnaires de prendre une pause plus courte le midi (Actuellement 1h minimum obligatoire) comme il est possible dans certains secteurs privés avec horaire mobile.*

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 947 et 948.

*Demande de pétition publique 949 - Hommage à feu François Dahm*

Vu que l'objet de la demande de pétition publique 949 relève du domaine de compétence de la Ville de Luxembourg, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité.

*Demande de pétition publique 950 -Interdiction des chiens de combat sans muselière en public*

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler son texte au vu des réflexions suivantes :

- Il y a lieu de remplacer le terme de « chiens de combat » par celui de « chiens susceptibles d'être dangereux », tel qu'il se trouve dans la législation luxembourgeoise.

- Le texte du « but de la pétition » ne doit pas être identique à celui de la « motivation de l'intérêt général de la pétition ».

- Le port d'une muselière peut être ordonné par l'Inspection vétérinaire.

- Alors qu'au niveau de l'intitulé, le pétitionnaire revendique le port d'une muselière, il demande la tenue en laisse dans sa motivation.

*Demande de pétition publique 952 - Construction d'une étoile de la mort - une base spatiale pour le Luxembourg*

Vu que les intentions du pétitionnaire de parodier la politique spatiale du Luxembourg sont évidentes, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la pétition 952.

*Demande de pétition publique 953 - Dépôt d'une plainte du Grand-Duché contre le projet de péage en Allemagne devant les juridictions compétentes*

*Demande de pétition publique 954 - Pour une prise en compte des familles monoparentales pour les "jours enfant malade" (congés pour raisons familiales)*

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 953 et 954.

*Demande de pétition publique 955 - Permis de conduire catégorie A2*

La Commission demande au pétitionnaire d'apporter des précisions au niveau de l'intitulé et d'y indiquer clairement l'objet de sa demande.

*Demande de pétition publique 956 - Délai de réponse à un Recours auprès du Conseil Arbitral de la Sécurité Sociale*

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 956.

*Demande de pétition publique 957 - Congé collectif*

Le pétitionnaire est invité à développer sa motivation et de renoncer à l'emploi du pronom « je ».

*Demande de pétition publique 958 - Einführung von Wickeltischen auf öffentlichen und kommerziellen Toiletten für alle Geschlechter*

Sous réserve de l'accord du pétitionnaire de supprimer le pronom « je », la Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 958.

*Demande de pétition publique 959 - Réguler le flux de camions en transit dans le Grand-Duché de Luxembourg aux heures de pointe*

La Commission relève ce qui suit :

- Alors que le pétitionnaire demande à « réguler le flux de camions » dans son intitulé, il exige de « restreindre la circulation des poids lourds » dans sa motivation.

- Il est demandé au pétitionnaire de préciser ce qu'il entende par « réguler » et « restreindre » et de se limiter à l'emploi soit au terme de « camion » soit à celui de « poids lourds », respectivement de définir le terme de son choix.

- L'emploi du pronom « je » est inadmissible et à remplacer par une formulation

impersonnelle.

- Le pétitionnaire est invité à indiquer ce qui, d'après lui, advient des camions auxquels on interdirait la circulation entre 7 et 9 et 17 et 19 heures.

- Le pétitionnaire prétend que les « camions sont responsables de plusieurs accidents chaque jour ». De l'avis de la Commission, il s'agit d'une affirmation qui mérite d'être précisée.

Le pétitionnaire est invité à reformuler son texte au vu de ce qui précède.

*Demande de pétition publique 960 - Redressement de la marge de tolérance pour excès de vitesse des radars fixes*

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 960.

*Demande de pétition publique 961 - Récompenser l'automobiliste qui se tient au code de la route.*

La Commission demande au pétitionnaire de remplacer les termes de « Ministère du transport » et de « Ministère de transport » par celui de « Département des Transports du Ministère du Développement durable et des Infrastructures » et de remplacer le terme de « racheter des points » par celui de « récupérer des points ».

*Demande de pétition publique 962 – Non à la fermeture du Waldhaff*

La pétition ne représentant pas un intérêt général, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 962.

*Demande de pétition publique 913 - Transparence pour stopper net les entreprises frauduleuses de construction*

*Demande de pétition publique 924 - Des cours de langue luxembourgeoise pour les classes professionnelles francophones (p.ex. DAP, CCP, Apprentissages Adultes, Apprentissage initial ).*

*Demande de pétition publique 931 - Gratuité des transports en commun pour les personnes touchant le RPGH (revenu pour personnes gravement handicapées)*

*Demande de pétition publique 939 - Complément familial pour les familles recomposées frontalières*

*Demande de pétition publique 944 - L'obligation de marquer les pesticides utilisés sur les étiquettes des fruits et légumes*

La Commission approuve les textes reformulés des demandes de pétition publique 913, 924, 931, 939 et 944.

*Demande de pétition publique 942 - Die Erbschafts- und Schenkungssteuer abschaffen. Notarkosten, Grunderwerbsteuer und Überschreibungsgebühr gesetzlich auf eine Pauschalgebühr festlegen.*

En mains le texte reformulé de la demande de pétition publique 942, la Commission demande au pétitionnaire de supprimer, respectivement de remplacer la phrase

«Verpulvert euer Vermögen lieber zu Lebzeiten, denn der Verzicht bringt nur Scherereien und der Konsum nützt euch und der Volkswirtschaft mehr» et le bout de phrase « …ein Akt der Liebe vor dem allerletzten Atemzug.»

*Demande de pétition publique 940 - Réforme du congé du secteur privé*

Un débat public au sujet de la pétition 762 - Congé payé légal d'au moins 30 jours pour tout le secteur privé s'est tenu le 27 mars 2017.

Au cours de sa réunion du 18 janvier 2018, la Commission avait décidé d'envoyer au pétitionnaire le procès-verbal du débat public et de lui demander si, sur base de ce procès-verbal et de différentes mesures prises entre-temps par le gouvernement dans le domaine du congé, s'il souhaitait toujours maintenir sa demande.

Vu que le pétitionnaire souhaite maintenir sa demande, la Commission lui demande de modifier ce qui suit :

- Le terme d'«ouvrier privé» n'existe pas dans notre législation et est à remplacer par celui de «salarié».
- Le respect des droits de l'homme, invoqué dans la motivation du pétitionnaire, est un terme inadéquat et à remplacer par celui de «même droit au congé pour des raisons d'équité».

*Demande de pétition publique 941 - Fir eng Revisioun vun der Reform vun der Assurance-Dépendance - Pour une révision de la réforme de l'assurance dépendance*

Au cours de sa réunion du 18 janvier 2018, la Commission avait décidé d'envoyer à la pétitionnaire la pétition 781 - Contre la réduction des prestations de la caisse dépendance, déposée le 13 février 2017, avec la prise de position gouvernementale pour savoir si cette dernière couvre l'objet de sa demande.

Vu que la pétitionnaire ne se montre pas satisfaite de la prise de position gouvernementale, la Commission, en se basant sur l'article 155*bis* (3) du Règlement de la Chambre des Députés, exige que la demande 941 soit réintroduite au plus tôt le 14 février 2018, c'est-à-dire un an après le dépôt de la pétition 781.

***

*Demande de pétition publique 904 - Gesetztestexte des Umweltbereiches, der Forst- und Wasserwirtschaft*

*Demande de pétition publique 915 - STOP SLAVE TRADE IN LIBYA*

*Demande de pétition publique 916 - Play Airsoft/Paintball au Luxembourg*

*Demande de pétition publique 919 - Maximales Strafmaß ohne Bewährung für Kinderschänder und Vergewaltiger*

La demande de la Commission de reformuler les textes des demandes de pétition publique 904, 915, 916 et 919 étant restée sans suite de la part des pétitionnaires, la Commission décide d'émettre un avis négatif au sujet de la recevabilité.

3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Validation de signatures

*Pétition publique 922: Pour le tiers payant chez les médecins*

La Commission valide le nombre de signatures de la pétition 922 dont le débat public est prévu pour le 26 février, à 09.00 heures.

| | |
|---|---|
| SIGNATURES ELECTRONIQUES : | 7.343 |
| (APRES la suppression de 75 doublons) | |
| SIGNATURES SUR PAPIER | 0 |
| NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES | 7.343 |
| NOMBRE DE SIGNATURES CONTROLEES | 3.000 = 40,85% |
| NOMRE DE SIGNATURES NON VALIDES | 178 = 5.93 % |
| **NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES** | **7.165** |

***

Les signatures des pétitions reprises ci-après sont également validées par la Commission. Aucune de ces pétitions n'ayant atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Toutefois, à la demande des pétitionnaires dans le délai d'un mois, elles pourront être reclassées en pétitions ordinaires.

(*Pétition publique 877 - Egalité de droits pour les élèves des Ecoles Européennes du Luxembourg*
Signatures : 82
Doublons : 1

*Pétition publique 884 - Einführung einer Freizeitlärm - Richtlinie in Luxemburg Damit gemeint sind nicht die Sportanlagen, Gaststätten oder Kinderspielplätze, sondern Life-Musik Darbietungen, Rockmusikdarbietungen, Freilichtbühnen und ähnliches*
Signatures : 51 (dont 20 sur papier)
Doublons : 0

*Pétition publique 885 - Prise en charge du traitement ostéopathique par la CNS*
Signatures : 484
Doublons : 8

*Pétition publique 892 - Instaurer une démocratie participative au Luxembourg en modifiant, dans le cadre de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution, l'article 78 sur l'adoption des lois par le Chambre des Députés*
Signatures : 57
Doublons : 1

*Pétition publique 893 - Faire participer les citoyens à la répartition des budgets des différents ministères en modifiant, dans le cadre de la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution, l'article 78 sur l'adoption des lois par le Chambre des Députés et l'article 117 sur le vote du budget*
Signatures : 17
Doublons : 1

*Pétition publique 896 - Augmenter le remboursement de la TVA ou l'application directe du taux réduit (3%)Pétition publique 896 - Augmenter le remboursement de la TVA ou*

*l'application directe du taux réduit (3%)*
Signatures : 108
Doublons : 3

*Pétition publique 899 - 10 jours de congé de paternité pour les fonctionnaires et agents de l'Etat*
Signatures : 289
Doublons : 5

*Pétition publique 902 - Interdiction aux sans-abri de mendier en public avec des chiens'*
Signatures : 309
Doublons : 4

*Pétition publique 903 - Rétablissement de l'éclairage public le long des autoroutes luxembourgeoises*
Signatures : 257
Doublons : 4

*Pétition publique 905 - Renforcer les moyens d'actions pour demander la fermeture et le démantèlement de la centrale nucléaire de Cattenom*
Signatures : 427
Doublons : 15

*Pétition publique 906 - Reconnaissance de la Famine de 1932-1933 comme un génocide du peuple ukrainien*
Signatures : 56
Doublons : 3

*Pétition publique 910 - Stop aux embouteillages*
Signatures : 151
Doublons : 3

*Pétition publique 911 - Schülerinnen a Schüler raus aus dem Beruffstraffic! Lycéeën eng Stonn méi spéit ufänke loossen*
Signatures : 439
Doublons : 6

Clôtures

Les auteurs des pétitions reprises ci-dessous ne s'étant pas prononcés en faveur d'un reclassement de leurs pétitions publiques en pétitions ordinaires, la Commission décide d'en clôturer l'instruction.

*Demande de pétition publique 845 - Demande de modification ponctuelle de la loi sur la protection des données personnelles dans l'intérêt des citoyens du Luxembourg*

*Demande de pétition publique 853 - Résolution des problèmes de mobilité et de transport via l'immobilité - Décentralisation, Télétravail, Plages horaires mobiles*

*Demande de pétition publique 871 - Rétroactivité du congé paternité de 10 jours à l'année 2017*

*Demande de pétition publique 872 - Hinterfragen der öffentlichen Ausgaben, wie Staats- und Gemeinde-Budget des laufenden Jahres*

*Demande de pétition publique 874 - Libre choix personnel de vote concernant les élections communales et nationales / européennes*

***

Les prises de position gouvernementales aux pétitions 767 et 796 étant restées sans réaction de la part des pétitionnaires, la Commission décide d'en clôturer l'instruction.

*Pétition 767- Lëtzebuergesch als Flichtsprooch an de Kliniken*

*Pétition 796 - Für die Subventionierung der PKW Sicherheits- und Fahrerassistenz-Systeme*

Reclassement en pétitions ordinaires et demande de prises de position gouvernementales

A la demande de leurs auteurs, les pétitions reprises ci-après sont reclassées en pétitions ordinaires pour être transmises aux Ministres compétents en vue d'une prise de position gouvernementale.

*Pétition 878 - Demande de prise en compte en temps de travail des cotisations volontaires payées à la caisse de pension, pour la comptabilisation de l'âge d'entrée en retraite /pension*

*Pétition 879 - Digitalisation des ordonnances médicales afin d'en garantir une meilleure lisibilité pour les médecins traitants, les pharmaciens, les fournisseurs de soins et les patients*

***

*Pétition 867 - Pour la protection de l'enfant et de la dignité humaine et contre le projet de loi n° 6568A sur la PMA (procréation médicalement assistée avec le sperme d'un tiers donneur) et la GPA (gestation par une mère porteuse qui abandonne l'enfant à un commanditaire)*

Par lettre du 27 janvier 2018, le pétitionnaire demande à rencontrer, dans le cadre d'une réunion non publique, les commissions compétentes. La Commission décide de s'enquérir auprès de la Présidente de la Commission juridique, saisie du projet de loi 6568A.

Prises de position gouvernementales

*Pétition 859 - Pour des accises beaucoup plus élevées sur le diesel*
(Lettre du Ministre des Finances du 22 janvier 2018)

*Pétition 808* **-** *Changer l'article 107 de la constitution (concerne tous les cimetières) - Ajouter à la fin de l'alinéa trois, un second paragraphe stipulant : S'agissant des cimetières, les décisions concernant leur gestion ne seront prises qu'après concertation avec les concessionnaires du cimetière*
(Lettre du Ministre de l'Intérieur du 8 janvier 2018)

*Pétition 822 - Änderung des Code de la Route - Erlaubnis für Motorradfahrer sich am Stau vorbeizuschlängeln - Gesetzesanpassung nach österreichischem Vorbild*
*(Lettre du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 16 janvier*

*2018)*

*Pétition* 873 *- Instauration d'une taxe de circulation pour toute automobile roulant sur les routes du Grand-Duché de Luxembourg ou abolition de vignette au Luxembourg (Lettre du Ministre du Développement durable et des Infrastructures du 25 janvier 2018)*

Les prises de position gouvernementales reprises ci-dessus sont transmises aux pétitionnaires. Sans réaction de leur part dans le délai de deux mois, l'instruction de ces pétitions sera à considérer comme étant close.

***

*Pétition 783* **-** *Pour une application de régimes fiscaux visant à encourager l'achat d'un véhicule écologique à tout propriétaire d'un tel véhicule, sans exclusion en fonction de la date d'achat ou durée/échéance de contrat de location longue durée*.
(Lettre du Ministre des Finances du 14 décembre 2017)

La Commission décide de transmettre la deuxième prise de position gouvernementale au pétitionnaire et de clôturer l'instruction de la pétition.

Démarches effectuées par le Gouvernement dans la cadre des pétitions publiques ayant fait l'objet d'un débat

Pétition publique 668 - Lëtzebuerger Produkter an der öffentlecher Restauratioun ! (Crèchen, Schoulen, Maisons Relais, Kliniken, Altersheemer, asw.) Priorité pour les produits luxembourgeois dans la restauration collective !
(Lettre du Ministre aux Relations avec le Parlement du 2 février 2018)

La Commission en prend acte.

## 4. **Divers**

M. le Président informe la Commission que la Conférence des Présidents a décidé de renoncer à saisir le Procureur général d'Etat de la demande de pétition sur la pornographie infantile.

Surprise de cette décision, la Commission est unanime à demander des explications sur la motivation se trouvant à la base de la décision de la Conférence des Présidents.

***

M. le Président signale que Madame le Médiateur présentera son rapport annuel au mois d'avril.

***

Un représentant du groupe LSAP demande à ce que l'intitulé d'une demande de pétition publique apparaisse sur le site public après la déclaration de recevabilité par la Conférence des Présidents.

Luxembourg, le 16 février 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank